

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mai 2026

sous la présidence de Monsieur Philippe ROSIO, Maire

Conseillers élus :	29	Conseillers présents :	22
Conseillers en fonction :	29	Procuration(s) :	5

Présents : Monsieur le Maire Délégué Michel FUHRER,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes Marie-Lyne KRAEHN, Marc HASSENFRATZ,  
Renaud ATZENHOFFER, Philippe BARTH, Rachel WEISSBRAUN et Francis ROESSLINGER.  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux René WEUREITHER, Christian MUNSCH,  
Philippe KOENIG, Daniel BALDAUFF, Anne-Marie HABER, Mohammed DIB, Chantal PLACE,  
Fabrice KOCH, Brigitte SCHNEIDER, Isabelle WEUREITHER, Valérie VOGEL, Jean-Michel LAFLEUR,  
Isabelle KELLER et Sébastien MOMBLED.

**Délibération n° 2026-05-068**

**Budget Principal : Décision Budgétaire Modificative n° 1**

M. le Maire rappelle au Conseil que les décisions modificatives servent à ajuster les prévisions budgétaires initiales, en modifiant en cours d'exercice les autorisations votées au Budget Primitif de la collectivité. Une décision modificative peut être prise à tout moment après l'adoption du Budget Primitif et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante.

Plusieurs décisions peuvent être votées au cours de l'année, afin d'augmenter ou de réduire les dépenses ou les recettes, dans les deux sections. Elles s'utilisent notamment pour :

- autoriser de nouvelles dépenses,
- prendre en compte de nouvelles recettes,
- supprimer des crédits de dépense antérieurement votés,
- modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Il souligne que l'élaboration du Budget Primitif reste par essence estimative et prévisionnelle, et peut être soumise à différents aléas notamment en fonction des évolutions de la conjoncture économique : inflation, hausse des taux d'intérêt, flambée des prix, dépenses imprévues... Au fur et à mesure de l'exécution budgétaire, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés, ou que l'inflation et la hausse des prix des matières premières et des énergies aient modifié les paramètres sur lesquels ont été basées les estimations. De plus, de nouvelles situations ou des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessiter l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2026 a été adopté par le Conseil Municipal en date du 3 mars 2026 comme suit :

<b>Section de fonctionnement :</b>	9 120 509 €	<b>Budget Total : 15 058 216 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	5 937 707 €	

M. le Maire explique que la recette de fonctionnement de 2 M€ provenant de la cession de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN au groupe Electricité de STRASBOURG est bloquée pour le moment pour des raisons d'écritures budgétaires, suite à l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes après la vente. Cette somme ne sera donc probablement pas versée à la Commune en 2026.

Par conséquent, le montant inscrit au Budget Primitif 2026 en recettes de fonctionnement au chapitre 75, compte 75862 « Excédents reversés par les Régies dotées de la personne morale » doit être diminué de 2 M€. Pour les mêmes raisons, en section de fonctionnement/dépenses le virement d'autofinancement du fonctionnement à la section d'investissement à partir du chapitre 023 doit également être diminué de 2 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
023-01-DNA-Virement à l'investissement	- 2 000 000 €			
<b>TOTAL chapitre 023</b> <b>Virement à section d'investissement</b>	<b>- 2 000 000 €</b>			
c/75862-01-DNA-Excédents reversés par les Régies dotées de la personne morale			- 2 000 000 €	
<b>TOTAL chapitre 75</b> <b>Autres produits de gestion courante</b>			<b>- 2 000 000 €</b>	
Sous-total	- 2 000 000 €	0,00 €	- 2 000 000 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 2 000 000 €</b>		<b>- 2 000 000 €</b>	

Par voie de conséquence, en section d'investissement/recettes le virement de la section de fonctionnement doit aussi être diminué de 2 M€ au chapitre 021.

D'autre part, afin de maintenir l'équilibre de la section d'investissement il convient d'inscrire au chapitre 16, compte 1641 le montant de l'emprunt de 1,9 M€ qui a été approuvé par délibération en date du 5 mai 2026.

Par souci de sincérité budgétaire et de transparence, ainsi que pour équilibrer la section d'investissement suite à la réduction du montant du virement émanant du fonctionnement, il est proposé de réduire les crédits d'investissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
021-01-DNA Virement du fonctionnement			- 2 000 000 €	
<b>TOTAL chapitre 021</b> <b>Virement du fonctionnement</b>			<b>- 2 000 000 €</b>	
c/1641-01-DNA Emprunt en Euros				+ 1 900 000 €
<b>TOTAL chapitre 16</b> <b>Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>+ 1 900 000 €</b>
c/21313-414-CS	- 100 000 €			
<b>TOTAL chapitre 21</b> <b>Immobilisations corporelles</b>	<b>- 100 000 €</b>			
Sous-total	- 100 000 €	0,00 €	- 2 000 000 €	1 900 000 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 100 000 €</b>		<b>- 2 000 000 €</b>	<b>1 900 000 €</b>

CONSIDERANT que le montant du virement de la section de fonctionnement à l'investissement doit être diminué de 2 M€ en dépenses au chapitre 023, en raison de la diminution des recettes opérée au chapitre 021 en section d'investissement, étant donné le versement différé de la recette attendue provenant de la trésorerie de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, rendant nécessaire d'opérer un réajustement des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement,

Accusé de réception en préfecture  
067-216703884-20260518-2026-05-068-DE  
Date de télétransmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 19/05/2026

CONSIDERANT que la recette de fonctionnement issue de la cession de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN ne sera finalement pas réalisée en 2026, et qu'il y a lieu de supprimer 2 M€ en recettes au chapitre 75/compte 75862, en réduisant par souci de transparence et de sincérité budgétaire le montant du virement d'autofinancement du fonctionnement à l'investissement et en diminuant les crédits d'investissement en dépenses et en recettes,

VU l'emprunt pour un montant de 1,9 M€ à réaliser auprès de la banque Crédit Mutuel afin de financer les projets d'investissements 2026-2027, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2026,

VU la nécessité d'intégrer cette recette de 1,9 M€ au Budget Primitif 2026 au chapitre 16/article 1641, par souci de sincérité budgétaire,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la modification du Budget Primitif Principal 2026 en inscrivant en section d'investissement la recette de 1,9 M€ au chapitre 16/article 1641,
- approuve l'ensemble des lignes de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 au Budget Principal 2026, selon la balance ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
023-01-DNA-Virement à l'investissement	- 2 000 000 €			
<b>TOTAL chapitre 023 Virement à section d'investissement</b>	<b>- 2 000 000 €</b>			
c/75862-01-DNA-Excédents reversés par les Régies dotées de la personne morale			- 2 000 000 €	
<b>TOTAL chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>			<b>- 2 000 000 €</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>- 2 000 000 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 2 000 000 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 2 000 000 €</b>		<b>- 2 000 000 €</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
021-01-DNA Virement du fonctionnement			- 2 000 000 €	
<b>TOTAL chapitre 021 Virement du fonctionnement</b>			<b>- 2 000 000 €</b>	
c/1641-01-DNA Emprunt en Euros				+ 1 900 000 €
<b>TOTAL chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>+ 1 900 000 €</b>
c/21313-414-CS	- 100 000 €			
<b>TOTAL chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>- 100 000 €</b>			
<b>Sous-total</b>	<b>- 100 000 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 2 000 000 €</b>	<b>1 900 000 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 100 000 €</b>		<b>- 100 000 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
067-216703884-20260518-2026-05-068-DE  
Date de télétransmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 19/05/2026

- charge le Maire, à défaut l'un de ses Adjoint, des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoint, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme

REICHSHOFFEN, le 19 mai 2026

Philippe ROSIO

Maire



Renaud ATZENHOFFER

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
067-216703884-20260518-2026-05-068-DE  
Date de télétransmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 19/05/2026